

Séance du Conseil communal du 27 février 2007.

00. Procès-verbal dernière séance (p.m. 30 janvier 2007)

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le procès-verbal de sa séance du 30 janvier 2007 tel qu'il est proposé.

01. Administration générale : Programme de politique générale élaboré par le Collège communal – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le programme de politique générale élaboré par le Collège communal.

02. Administration générale : Programme communal de développement rural – Décision de principe – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le principe de l'élaboration d'un programme communal de développement rural à Grez-Doiceau.

03. Administration générale : Election des représentants de la commune au sein du conseil de police – Validation par le collège provincial du Brabant wallon – Prise d'acte.

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE de l'arrêté du collège provincial du Brabant wallon du 25 janvier 2007 validant l'élection des représentants de la commune au sein du conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnaises ».

04. Administration générale : P.U.I.C. (Plan d'Urgence et d'Intervention communal) – Mise à jour – Prise d'acte.

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE de ladite mise à jour.

05. Administration générale : Machine à affranchir – Prise en location - principe - mode de passation de marché – estimation.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité; DECIDE : Article 1 : d'approuver le principe de la prise en location d'une machine à affranchir pour un montant estimé à 7.000,00 euros TVA comprise; Article 2 : de choisir conformément à l'article 17 §2 1^a de la loi du 24 décembre 1993 la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure. Article 3 : d'arrêter le cahier spécial des charges tel que reproduit en annexe.

06. Administration générale : Aménagement du Territoire et Urbanisme – Renouvellement de la CCAT – Appel public – Principe et modalités.

Le Conseil en séance publique, DECIDE, à l'unanimité d'approuver le principe du renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire selon les modalités d'application qui seront déterminées conformément au décret à paraître.

07. Administration générale : Aménagement du Territoire et Urbanisme – CCAT – Règlement d'ordre intérieur – Proposition de modification.

Le Conseil en séance publique, DECIDE par 13 voix pour et 8 voix contre (Groupe LB), de proposer au Gouvernement wallon de modifier son règlement d'ordre intérieur en y insérant la disposition suivante à l'article 1 : « Le bourgmestre et l'échevin en charge de l'urbanisme assistent de plein droit aux séances de la Commission communale Consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT) de Grez-Doiceau. Ils y disposent uniquement d'un statut d'observateur, sans voix délibérative ou consultative ».

08. Accueil extrascolaire – Composition de la « Commission Communale de l'Accueil » (CCA) – Election des représentants du Conseil communal.

Le Conseil en séance publique, PROCEDE à un scrutin secret. Dès lors, sont élus représentants au Conseil au sein de la Commission communale de l'Accueil :

- Madame GODEFROID-HOSSELET, son suppléant étant Monsieur BOTTE ;
- Monsieur VANSEVEREN, son suppléant étant Monsieur TODTS ;
- Monsieur CORDIER, son suppléant étant Monsieur BARBIER.

09. Affaires culturelles : Office du tourisme de Grez-Doiceau, asbl – Nouveaux statuts.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE: Article 1 : d'approuver les statuts de l'Office du Tourisme de Grez-Doiceau, association sans but lucratif. Article 2 : de transmettre la présente décision au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme ainsi qu'au Commissariat général au Tourisme, Direction de la promotion des Organismes touristiques.

10. Affaires sociales : CPAS - délibération du 17 janvier 2007 – Comité de concertation Commune/CPAS – Règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE d'approuver la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessus.

11. Affaires sociales : CPAS - délibération du 29 janvier 2007 – Conseil de l'Action Sociale – Règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE d'approuver la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale relative au règlement d'ordre intérieur du Conseil, du Bureau permanent et des Comités spéciaux.

12. Affaires sociales : CPAS - délibération du 29 janvier 2007 – Vestiaire de seconde main « La Malle à Grez » - R.O.I – Modification.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE d'approuver la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessus.

13. Affaires sociales : Plaine de vacances 2007 - Principe - Dispositions générales - tarification.

Le Conseil en séance publique, **DECIDE** : Article 1: d'autoriser l'organisation d'une plaine de jeux, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, du 09 juillet au 17 août 2007 inclus, avec mise à disposition des locaux, matériels, transports, personnel d'encadrement et supports administratifs adéquats. Article 2 : de percevoir, à destination exclusive de la caisse communale, une participation financière des parents aux conditions suivantes :

- . 4,00 € par jour par enfant;
- . 2,50 € par jour pour le deuxième enfant;
- . 2,00 € par jour pour le troisième enfant ;
- . 1,00 € par jour pour le quatrième enfant et pour les suivants;
- . transport minibus : 1,20 € aller/retour par enfant et par jour.

Article 3 : de percevoir une participation de 1,25 € par enfant lors de la garderie du soir (après 17 heures).

Article 4 : de fixer comme suit la rémunération journalière du personnel d'encadrement :

- Coordinateur de plaine : 62 €
(à l'exclusion d'un membre du personnel communal ou du CPAS)
- responsable administratif : 55 €
- moniteurs qualifiés : 50 €
- moniteurs brevetés : 42 €
- moniteurs en cours de formation : 39 €
- moniteurs non brevetés : 35 €.

Article 5 : d'augmenter la rémunération des moniteurs chargés de l'encadrement des enfants de 3 € par jour et par année d'ancienneté avec un maximum de 3 ans. Article 6 : de confier la responsabilité de cette plaine à Mademoiselle Nathalie MOERIS, assistante sociale.

14. Affaires sociales : Logements à loyers modérés – Comité d'attribution – Désignations.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de désigner Monsieur Pascal TOLLET et Monsieur Roland VANSEVEREN en qualité de représentants du Maître de l'Ouvrage élus par son pouvoir législatif et Madame Caroline ANCION-VAN HOOBROUCK D'ASPRE et Madame Anne LORFEVRE en qualité de membres observateurs, sans voix délibérative, du Comité d'attribution. Article 2 : de notifier cette délibération aux représentants de la Députation Permanente du Brabant Wallon et du Service provincial du Logement, ainsi qu'à chaque représentant désigné.

15. Environnement : Réseau de parcs à conteneurs – I.B.W. s.c.r.l. - Convention d'adhésion - Avenant P.A.C. / G. 24 – Approbation.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE: Article 1: d'approuver l'avenant PAC/G.24 à la convention d'adhésion au réseau de parcs à conteneurs qui lie l'Administration communale de Grez-Doiceau à l'Intercommunale du Brabant wallon. Article 2: de transmettre l'avenant signé à l'Intercommunale du Brabant wallon - rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles.

16. Finances : Budget communal de l'exercice 2007 – Approbation moyennant réformation – Prise d'acte.

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE : de l'arrêté, pris en séance du 8 février 2007 par le Collège provincial du Brabant wallon, qui conclut à l'approbation, moyennant réformation du budget de l'exercice 2007.

17. Patrimoine – Parcelle sise sous GREZ-DOICEAU – 2ème division – Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, DECIDE : Article 1 : le principe d'acquérir de gré à gré, pour cause d'utilité publique (à savoir mettre une partie du terrain à disposition de la zone de police afin d'y construire le nouveau commissariat et d'installer sur l'autre partie une extension au parking du Hall omnisports) la parcelle cadastrée sous Grez-Doiceau, 2ème division, section B n°21b d'une contenance d'après cadastre de 1ha18a71ca. Article 2 : de charger le Collège communal de l'exécution de ces décisions.

18. Travaux publics : Assainissement de la Vallée du Pisselet : lot 1 – Intercommunale du Brabant wallon – Avenant n°1 : reprise de raccordements particuliers – Approbation.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE: Article 1: d'approuver la proposition de l'IBW, autorisée par la SPGE, de créer un égout suspendu à la berge du Pisselet reprenant les eaux usées de trois riverains de la Drève des Anglais et rejoignant le déversoir d'orage prévu pour l'égout de ladite drève, dans le cadre des travaux d'assainissement de la Vallée du Pisselet, lot 1. Article 2: d'approuver l'estimation des travaux susmentionnés au montant de 16.940 € TVAC. Article 3 de transmettre un exemplaire de la présente à l'IBW, au Ministère de la Région wallonne et au département des finances, pour suite voulue.

19. Travaux publics : Acquisition d'un rouleau vibrant pour le service Travaux – Principe – Cahier spécial des charges – Mode de passation du marché – Estimation – Crédits.

Le Conseil, en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE : Article 1 : d'approuver le principe d'acquisition d'un rouleau vibrant pour le service Travaux. Article 2 : d'approuver l'estimation de la dépense au montant global de 6.000 € TVAC. Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché de fourniture précité, tel que présenté par le département des travaux. Article 4 : de choisir la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure comme mode de passation du présent marché, ce marché étant constaté sur simple facture acceptée. Article 5 : de transmettre un exemplaire de la présente, accompagné de toutes pièces justificatives, au service des Finances, pour suite utile.

20. Travaux publics : Espace culturel à Néthen – Aménagement à l'installation de chauffage et ventilation actuelle – Supplément de dépense: approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le supplément de dépense pour les travaux d'aménagement à l'installation de chauffage et ventilation actuelle de l'Espace culturel à Néthen, portant le montant global des travaux à 3.599,75 € TVAC.

21. Affaires sociales : CPAS - délibération du 14 février 2007 – Budget 2007 – Demande d'un troisième douzième provisoire.

Le Conseil en séance publique, A l'unanimité ; DECIDE d'approuver la délibération du Bureau Permanent de l'Action Sociale dont il est question ci-dessus.